



Article publié le 26 juin 2017

Guide pratique : "Mon plan d'urgence par étapes".

L'Arald, en concertation avec la Bnf, publie un document pour sensibiliser les bibliothécaires et les archivistes à la mise en place nécessaire d'un plan de sauvegarde des collections dans leur établissement. Une ressource pratique pour faire le point sur les actions à mener avant, mais aussi, pendant un sinistre.

- Comment réagir en cas d'inondation, de départ de feu, d'infestation par moisissures ? Quels documents sauver en priorité ? Où stocker les ouvrages sinistrés ? Faut-il les congeler ou les faire sécher ? Et à qui s'adresser en priorité ? Etc.
- Comment rédiger un plan d'urgence ? Pour quoi faire ? Par où commencer ? Comment prendre en compte les spécificités de son établissement ? Etc.

Patrimoine parfois unique et irremplaçable, les collections des bibliothèques et des centres d'archives peuvent rapidement être mises en danger et subir des dégâts considérables. Mesurer et connaître les risques, imaginer et anticiper les sinistres, rédiger et diffuser un plan d'urgence adapté à son établissement sont autant de moyens pour réduire l'impact des catastrophes, lorsque celles-ci se produisent.

Ce mini guide entend inciter les professionnels à entreprendre la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'urgence et leur donner des pistes et des moyens de réagir en cas de sinistre avéré.

Le contenu de la ressource

Des infographies pour donner une idée précise des étapes à suivre
Mon plan d'urgence, pas-à-pas

Connaître en un coup d'oeil les grandes étapes pour la mise en place d'un plan d'urgence. Une sélection de choses simples à faire pour se lancer.

Inondation en bibliothèque : mon scénario idéal !

Mise en situation et déroulé d'une catastrophe type pour se rendre compte, de manière concrète, des conséquences et de la chaîne de réaction en cas d'inondation.

Une sélection de ressources utiles avant un sinistre, mais aussi, en cas de sinistre
Avant un sinistre : s'informer et se former

Une liste de documents, disponibles en ligne, à consulter et des établissements à solliciter, en mesure de vous former à ces questions.

En cas de sinistre : alerter et bien s'entourer

Une liste de personnes et d'établissements à contacter si une catastrophe se produit.

Un mémoire de sinistre en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour prendre contact avec des professionnels ayant vécu les mêmes choses que vous.

Pour consulter cette ressource

Mon plan d'urgence par étapes est à lire directement en ligne; vous pouvez télécharger le document en bas de cette page.

Si votre établissement se situe en Auvergne-Rhône-Alpes, nous pouvons vous faire parvenir une version papier du document. Merci de faire la demande par mail à e.goudin@arald.org

Ce guide est à destination de tous les bibliothécaires et archivistes engagés ou désireux de s'engager dans la mise en place d'un plan d'urgence et dans la sauvegarde de leurs collections.

Le plan d'urgence : une recommandation de la Charte de la conservation dans les bibliothèques

L'existence d'un plan d'urgence est une recommandation explicite de la Charte de la conservation dans les Bibliothèques (articles 82, 83 et 84) :

Article 82 :

Toute bibliothèque doit être dotée d'un plan d'urgence ou de sauvetage des collections. Celui-ci doit être conçu avec les autorités locales d'intervention et être inclus dans les autres plans de prévention des risques existant au niveau local et national. Note 1 : Un plan d'urgence est un ensemble d'actions définies en vue de prévenir et de gérer la réalisation d'un risque ou la survenance d'un sinistre et, dans ces cas, d'en limiter les effets. Il répartit ces actions selon la nature, les causes et les degrés des risques et sinistres encourus ainsi que les priorités d'intervention. Il détermine en particulier l'organigramme des responsabilités, les procédures, les actions, les informations, les coopérations ainsi que les moyens matériels et les espaces requis pendant et après la réalisation du risque ou la survenance du sinistre.

Article 83 :

Le plan d'urgence, notamment pour la détermination des risques encourus, doit être adapté à la bibliothèque et à son environnement, à ses collections et au plan de conservation mis en oeuvre.

Article 84 :

Les personnels doivent être formés à la mise en oeuvre du plan d'urgence. Celui-ci doit s'accompagner d'exercices périodiques de simulation. Il doit constamment être tenu à jour et évalué, notamment après la réalisation d'un risque ou la survenance d'un sinistre. Il doit servir à sensibiliser les tutelles et les usagers de la bibliothèque aux sinistres d'origine naturelle ou humaine pouvant frapper les collections, notamment patrimoniales. Il doit être largement diffusé.

Dernière édition : 17 mai 2024 à 15:15

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/mon-plan-d-urgence-par-etapes-de-sa-redaction-a-sa-mise-en-pratique-dans-une-bibliotheque-ou-des-archives>